

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos prix comprennent: la location avec l'emplacement de 80 à 120 m² selon le locatif, y compris un véhicule, l'eau, l'électricité, le gaz, les personnes désignées au contrat, l'accès à la piscine, la salle de jeux, aux différentes aires de jeux et au plan d'eau, à l'exception de la Taxe de séjour s'élevant à 0,55 € par jour et par personne de plus de 18 ans.

Réservation: Par contrat ci-joint complété et accompagné du versement des arrhes de 30 % du montant du séjour pour les locations ou de 50 € par emplacement pour le camping, auquel il convient d'ajouter les frais de dossier. Toute personne non inscrite au contrat, quel que soit son âge sera refusée ou devra régler la location au tarif en vigueur. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au gestionnaire.

Le solde du séjour est payable au plus tard 30 jours avant votre arrivée.

Inventaire: Le matériel de la location fait l'objet d'un inventaire écrit. Le locataire est tenu de le contrôler à l'arrivée et de signaler toute anomalie avant le lendemain midi.

Ménage: Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 50 € sera retenue sur la caution.

Dépôt de garantie: A votre arrivée, un chèque de caution de 250 € vous sera demandé et **vous sera restitué par courrier dans les 8 jours après votre départ.** Cette caution couvrira les dégâts éventuels ainsi que la perte du badge d'accès pour la barrière électrique (15 €) ou le forfait ménage de 50 € si celui-ci n'est pas correctement effectué.

Le séjour: Les arrivées se font entre 16 h et 19 h, les départs entre 8 h et 10 h.

Passé **midi** le lendemain du jour d'arrivée prévu, si vous n'avez pas prévenu de votre retard et de votre nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer le mobil-home ou l'emplacement, les sommes versées étant conservées à titre d'indemnités.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement du camping.

Annulation: En cas d'annulation du contrat, aucun remboursement ne sera possible si l'assurance annulation proposée par le camping n'a pas été souscrite.

Paiement du séjour: Nous acceptons les chèques, virements (uniquement pour les paiements avant l'arrivée) chèques vacances, espèces, cartes bancaires.

Le solde du séjour est payable au plus tard 30 jours avant votre arrivée.

Visiteurs: Tout visiteur ou invité devra être déclaré à son arrivée et régler les prestations dont il est éventuellement redevable auprès du gestionnaire.

Sécurité: La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h. Les barbecues sont acceptés, mais un seau d'eau doit être placé à proximité.

Animaux: Les animaux sont acceptés à raison **d'1 maximum par emplacement**, sauf les chiens de catégories 1 et 2, sous réserve qu'ils soient non agressifs, non bruyants et tenus en laisse. Le carnet de santé est obligatoire pour un éventuel contrôle vétérinaire et le propriétaire doit être assuré pour son animal. Les besoins doivent être faits en dehors du Camping. **Pour des raisons évidentes d'hygiène, ils ne sont pas admis dans les chambres. Aucun animal ne pourra rester seul dans les locations.**

Aires de jeux: Elles restent sous la responsabilité des parents qui doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

Piscine: La piscine est non surveillée, les enfants restent sous la responsabilité des parents. Par mesure d'hygiène, seul le maillot de bain est autorisé, **ni short, ni bermuda.** Les ballons et les frites y sont interdits.

Médiation: Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de Camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur seront fournies sur simple demande.

Le règlement intérieur du camping est à votre disposition au bureau d'accueil, Tout locataire doit se charger de faire respecter toutes les prescriptions du règlement intérieur aux personnes placées sous sa responsabilité et en particulier, le silence doit être total entre **23 h et 7 h.**

La direction se réserve le droit d'expulser quiconque causerait des nuisances.

La direction se réserve le droit d'annuler sans préavis un séjour si la déclaration faite sur le présent contrat ne correspond pas à la réalité. Dans ce cas les sommes versées ne seront pas remboursées.

Veillez apporter vos draps, taies d'oreillers, serviettes, torchons.

Le camping est équipé pour le tri sélectif des ordures, pensez-y. Les croquis d'implantation intérieur des locations ne sont qu'indicatifs.

Prises de vues, vidéos: Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître éventuellement dans une de nos publicités. Si tel n'est pas votre souhait, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avec AR avant votre arrivée.